

CONSEIL COMMUNAL DE GLAND

Motion Patrick Vallat et consorts du GDG

« Un projet Smart City pour une ville de Gland plus efficiente, plus confortable et plus durable à l'aide des nouvelles technologies de l'information »

PRÉAMBULE

Le concept de « Smart City », ville intelligente en français, est apparu au début des années 2000, accompagnant la nouvelle vague du numérique et le développement fulgurant des nouvelles technologies, dorénavant nommée « 4^{ème} révolution industrielle ». Il s'agit de rendre les villes plus efficaces, plus confortables et plus durables à l'aide des nouvelles technologies de l'information, ainsi que d'une gouvernance et d'une gestion appropriées au service du citoyen. De nombreuses initiatives se sont mises en place dans des grandes villes à travers le monde. De récents articles de presse mettent en avant les intentions de la Commune de Pully ou de Carouge dans le Canton de Genève.

Ce concept peut profiter des mesures et développements réalisés ou encore à réaliser avec le Label Cité de l'énergie. Il représente donc une continuité des démarches entreprises à ce jour et un pas important dans la direction d'une ville durable tout en rendant les services aux citoyens plus efficaces et accessibles. L'association Cité de l'énergie soutenue par la Confédération et SuisseEnergie, promeut le concept Smart City (<https://www.local-energy.swiss/fr/programme/smart-city.html#/>).

On peut faire référence au développement de l'Internet qui était dans les années 90 un site d'informations et qui aujourd'hui se veut interactif et participatif avec guichet administratif virtuel. Le Smart City va plus loin et s'appuie sur l'acquis et le développement des nouvelles technologies interactives de l'information.

Lien Internet sur une vidéo explicative :

- <https://www.youtube.com/watch?v=gbNXX1ewxSE>

BASES DE LA MOTION

En cohérence avec le Programme de législature de la Municipalité 2016-2021, la Ville de Gland se doit d'être une ville innovante, moderne et actrice de la transition numérique tout en répondant aux attentes toujours plus exigeantes de ses habitants en matière d'informations publiques.

La digitalisation, l'Internet et les réseaux de distribution gérés à distance offrent aujourd'hui de véritables outils pour, par exemple, la gestion des bâtiments, du trafic et des parkings, mais également pour la gestion de la consommation de l'eau potable, l'efficacité énergétique d'un parc immobilier et la régulation optimale de l'éclairage public, tout en améliorant la vie quotidienne et le confort des habitants, ainsi que l'accès et le partage de l'information par ces derniers. Dans ce contexte, la participation citoyenne est au centre du débat.

Bien que le concept Smart City représente de réelles opportunités, les soussignés sont conscients que cela ne se fera pas du jour au lendemain. Ce genre de projet nécessite des ressources, une planification et un budget supportables et réalistes. Une planification énergétique territoriale devient incontournable et une digitalisation des bâtiments et des axes routiers doit être entreprise, tout comme l'inventaire de tous les objets et mobiliers urbains consommateurs d'énergie ou vecteurs potentiels d'informations utiles aux usagers. Cela présuppose également la mise en place d'un site Internet avec une application mobile dédiée qui permet à chaque citoyen de la ville ou à chaque visiteur transitaire d'accéder à des informations et à des données interconnectées lui permettant de lui faciliter son quotidien.

Le fait que les pouvoirs publics prennent l'initiative est un bon moyen de se prémunir contre le développement de certaines technologies actuelles éthiquement discutables (vol de données ou utilisation inappropriée des données des internautes), donc d'assurer la protection des données des citoyens. En effet, les technologies de l'information doivent être au profit et au service du citoyen, mais pas à son détriment. Dans ce sens, l'accès à cette information ne doit pas non plus être discriminatoire ou exclusive.

CONSEIL COMMUNAL DE GLAND

EXEMPLES D'OPPORTUNITÉS ET DES AVANTAGES DU PROJET « SMART CITY »

Dans le domaine de la mobilité, les villes sont en pleine mutation et doivent s'adapter aux nouveaux modes de déplacements qui se veulent interdépendants, entre véhicules privés, mobilité douce et transports publics. Les comportements humains changent au profit d'une utilisation optimale des moyens de transports, tant privés que publics, et d'un partage de ces moyens. Cela a déjà commencé avec le réseau de vélos en libre-service dans la région de Nyon, de voitures et scooters électriques dans les grandes villes. Il est même possible de partager son propre véhicule privé. La gestion des déplacements est dans ce contexte tout aussi cruciale. En effet, le réseau routier n'étant pas infini, il devient nécessaire d'adapter les infrastructures, de réduire les coûts d'exploitation et de ne pas en créer davantage au détriment du territoire.

Dans le domaine de l'utilisation des ressources naturelles, il sera possible de profiter du concept interconnecté des bâtiments pour une consommation efficace et rationnelle de l'énergie électrique, de chauffage et d'eau. Les pouvoirs publics posséderont ainsi une source d'informations précieuses pour la gestion, le contrôle et la régulation de la consommation, mais également pour mieux régulariser les besoins sur toute l'année. Le concept Smart City permet ainsi d'anticiper les mesures de rationalisation à implémenter au bon moment et au bon endroit, tout en proposant des améliorations des comportements.

Dans le domaine de la gestion des déchets, la Commune pourra informer des lieux de prise en charge avec indications sur les soldes de capacité et les types de déchets acceptés. D'autres informations peuvent aussi être proposées en matière de collectes spéciales, de tri des déchets et de recyclage, voire pour optimiser les habitudes d'approvisionnement et de consommation.

Dans le domaine de la gestion des parkings, il sera possible pour chaque citoyen, surtout pour ceux qui ne font que transiter sur le territoire communal, de prendre connaissance des places de parc disponibles avec leurs conditions d'utilisation, du taux de remplissage des parkings publics ou encore d'identifier les secteurs où il est possible de faire du co-voiturage ou de l'auto-partage. Lors de manifestations et d'événements importants, voire lors de graves perturbations du trafic, le système mis en place peut également les gérer de manière efficace et proposer des solutions, par exemple avec des routes de délestage, ceci pour limiter les nuisances et augmenter la sécurité.

On voit qu'avec ces quelques exemples le concept Smart City possède un retour sur investissement socio-économique indéniable. Il est néanmoins dépendant de la volonté politique des Autorités de la Ville de Gland de développer les outils appropriés par rapport au contexte territorial, tout en étant au service du citoyen.

Nous avons donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de demander à la municipalité de présenter un préavis de crédit d'étude comprenant :

- a) un relevé des démarches et actions déjà entreprises ou prévues d'être mises en place par la Municipalité et son administration ;
- b) un sondage de la population et de l'administration communale sur leurs attentes et besoins en matière de numérisation et de technologie de l'information à l'échelle de la Ville de Gland ;
- c) l'identification des mesures, des outils et de la technologie qui permettent de concrétiser les attentes et besoins, ceci dans le cadre du concept Smart City sur le territoire de Gland, voire ceux nécessaires d'être développés en collaboration avec d'autres Communes, la SEIC et les opérateurs de télécommunication notamment ;
- d) une priorisation des mesures appropriées, pertinentes et possibles d'être implémentées, avec leurs avantages et leurs caractéristiques ;
- e) une planification réaliste envisageable par étape de développement ;
- f) une estimation du budget par étape de développement, phases d'étude et de concrétisation ;
- g) l'estimation des ressources humaines et des moyens nécessaires à la réalisation du projet, tant internes qu'externes.

Il est précisé que cette motion ne demande pas les crédits d'investissements nécessaires à la réalisation des mesures et de l'implémentation de la technologie nécessaires à la concrétisation du projet qui devront faire l'objet, le cas échéant, de préavis spécifiques.

CONSEIL COMMUNAL DE GLAND

SOUHAIT	SIGNATURES
<p><input checked="" type="checkbox"/> Les signataires souhaitent une prise en considération immédiate avec envoi à la Municipalité pour traitement et dépôt d'un préavis dans le délai fixé par l'article 73 du Règlement du Conseil communal.</p> <p style="text-align: right;">Patrick Vallat</p> <p style="text-align: right;">Thérèse Betchov</p> <p style="text-align: right;">Christelle Giraud-Nydegger</p> <p style="text-align: right;">Alain Bringolf</p> <p style="text-align: right;">Jérôme Frachebourg</p> <p style="text-align: right;">Georges Grandjean</p> <p style="text-align: right;">David Mayer</p> <p style="text-align: right;">Patrick Messmer</p>	
<p><input checked="" type="checkbox"/> Autres soutiens à la Motion, membres du GDG</p>	

MOTION : *Chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil communal. La motion est contraignante, dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité à présenter l'étude ou le projet de décision demandé. La Municipalité peut accompagner le projet de décision demandé d'un contre-projet.*